

**AVIS PUBLIC COLLECTIF
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2024-2025-2026**

AVIS PUBLIC est par les présentes, DONNÉ, par la greffière soussignée :

Que le rôle triennal D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES 2024-2025-2026 est maintenant déposé au bureau de la soussignée et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'adresse suivante :

MUNICIPALITÉ

ADRESSE

VILLE DE SAINTE-MARIE

270, AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

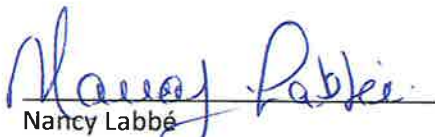
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
200-280, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière **DOIT** avant, la plus tardive des échéances, soit le 1^{er} mai ou 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles évalués à 3 millions \$ ou plus, pour lesquelles ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle) et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/evaluation-fonciere/faire-une-demande-de-revision/>.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Sainte-Marie, le 10 octobre 2023.

Hélène Gagné
Greffière



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière